

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE - DE- LÉVRARD

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 11 NOVEMBRE 2024, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.**

**1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Invitées :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h30.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés.3375-11-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
  - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire 10 octobre 2024
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
  - 9.1. Bibliothèque
  - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
  - 9.3. Régie de la gestion des déchets
  - 9.4. Régionalisation de l'aréna
  - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
  - 13.1. Avis de motion – Règlement #2024-11-09 relatif à la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard
  - 13.2. Avis de motion – règlement #2024-11-10 modifiant le règlement de gestion contractuelle #2021-06-10
  - 13.3. Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle
14. Administration
  - 14.1. Méritas FQM 2024
  - 14.2. États comparatifs

- 14.3. Déclaration des intérêts pécuniaires 2024
- 14.4. Offre de services pour l'arrosage contre les araignées – 2025
- 14.5. Calendrier des séances régulières du conseil 2025
- 14.6. Guignolée de Sainte-Cécile-de-Lévrard
- 14.7. Nomination du représentant de la RIGIDBNY 2025
- 14.8. Remboursement trop perçu matricule #0949 06 1586
- 14.9. Achat ordinateur – greffière-trésorière adjointe
- 14.10. Vente pour non-paiement de taxes municipales
- 15. Travaux publics
  - 15.1. Déneigement bâtiments municipaux 2024-2025
  - 15.2. Amendement – Résolution
  - 15.3. Travaux d'égout – 205-B, rang Sainte-Cécile
- 16. Urbanisme et environnement
  - 16.1. Liste des permis
  - 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
- 17. Loisirs et cultures
  - 17.1. PRIMA – Mandat à la firme RCGT
  - 17.2. Animation bibliothèque
- 18. Demandes
  - 18.1. CAB – Paniers de Noël
- 19. Affaires nouvelles
  - 19.1. Demande d'accès gestion de l'application de la loi sur les archives (GALA)
- 20. Période de questions
- 21. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

##### **4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2024**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 10 octobre 2024 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 10 octobre 2024.

**ADOPTÉE**

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **6. CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 10 octobre 2024 et résume les communications ayant un intérêt public.

#### **7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

- La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Amélie Hardy Demers a participé au colloque de zone de l'association des directeurs municipaux le 17 octobre à St-Grégoire ;
- L'implantation du logiciel Mi-consultants a débuté en octobre ;
- La mise à jour #53 du rôle d'évaluation foncière a eu lieu le 22 octobre dernier.

## **8. RAPPORT DU MAIRE**

- La marraine de la Sureté du Québec associé à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a été sensibilisé à la grande vitesse dans les rangs sous compétence municipale.

## **9. RAPPORT DES COMITÉS**

### **9.1. BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME**

- Mesdames Yvette Demers et Josiane Trottier ont participé à la rencontre d'automne du Réseau Biblio CQLM le 19 octobre dernier à Trois-Rivières ;
- Le 31 octobre, treize enfants, dont dix du service de garde en communauté ont assistés à une heure de conte avec Madolynne offert gratuitement par le comité culturel de la MRC de Bécancour ;
- Une exposition sur la thématique de l'Halloween c'est tenu en octobre ;
- La classe des sixièmes années de l'école primaire la Source ont utilisé la bibliothèque en octobre ;
- L'artiste Noëlla Robin a présenté du 7 au 31 octobre une expositions de ses toiles à la bibliothèque ;
- Il y a eu 200 prêts de livres en octobre 2024, 47 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 40,75 h heures de bénévolat.

### **9.2. COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR**

- La nouvelle politique culturelle de la MRC de Bécancour a été déposé le 19 septembre dernier. Elle met en place cinq principes directeurs et cinq orientations et engagement. Celle-ci est disponible à la MRC de Bécancour ainsi qu'à la municipalité ;
- Le comité Culturel de la MRC de Bécancour a lancé le recueil intitulé « Croix de chemin », un ouvrage dédié à la préservation et à la valorisation d'un patrimoine bâti, véritables témoins de l'histoire et de la spiritualité de notre communauté. Une copie est disponible à la bibliothèque ;
- La prochaine réunion aura lieu le 10 décembre 2024.

### **9.3. RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS**

- La RIGIDBNY a réalisé un déficit de 148 294,70 \$ en 2024. Cependant, ils ont reçu une subvention de 250 000 \$ de Recy-Québec qui a permis de terminer l'année avec un bénéfice net de 101 705,31 \$ ;
- La prochaine réunion aura lieu le 19 novembre 2024 à Bécancour.

### **9.4. RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA**

- Rien à cet item.

### **9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD**

- Vingt et un jeunes âgés de 12 à 14 ans ont participé le 12 octobre à une formation RCR à la salle Éric-Côté ;
- L'AGA a eu lieu le 6 novembre dernier. Mme Éliane Dubois-Paré a été reconduite au poste de présidente. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard inc. ont réalisé un surplus de 2 107,00 \$ dans leur année financière 2023-2024. Le profit a été réalisé majoritairement grâce au paraski.

## 10. LISTE DES REVENUS

Bac de récupération et de vidange	95,00 \$
Culture Bécancour – location d’une partie du lot 6 633 424	125,00 \$
Intérêt dépôt à terme	771,27 \$
Intérêt sur arrérages	65,86 \$
Licences de chien	8,00 \$
Licences et permis	30,00 \$
Location de la salle Éric-Côté	130,00 \$
Loyer garderie 2024-10	140,00 \$
Marché de Noël	132,00 \$
Opérateur en eau potable – Sainte-Marie-de-Blandford	874,50 \$
Photocopies	6,00 \$
Publicité Info-Cécilois	225,00 \$
Taxes municipales 2024	8 270,67 \$
Trop perçu	1 202,75 \$
<b>Total</b>	<b>12 076.05 \$ \$</b>

## 11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3377-11-24

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d’autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 9 988,18 \$ ainsi que 21 449,33 \$ en salaires.

**ADOPTÉE**

	Fournisseurs	Description	Montant
202400359	Moisson Mauricie-Centre-du-Québec	Don 2024 (Rés. : 3370-10-24)	109,20 \$
202400360	Aux P’tits Bonheurs/Encore glaces	Animation jeunesse à la bibliothèque	201,21 \$
202400361	Receveur général du Canada	DAS octobre 2024	2 216,12 \$
202400362	Ministre du Revenu du Québec	DAS octobre 2024	6 174,67 \$
202400363	Industrielle Alliance	RVER octobre 2024	1 286,98 \$
		<b>TOTAL :</b>	<b>9 988,18\$</b>

## 12. COMPTES À PAYER

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.3378-11-24

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d’autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **48 558,55 \$**:

**ADOPTÉE**

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202400364	Micro Medica	Achat d’un ordinateur (Rés. 3387-11-24)	1 574,01 \$
202400365	Hydro-Québec	Électricité	2 837,07 \$
202400366	Excavation Denis Demers inc.	Réparation bris d’eau	1 080,77 \$
202400367	Municipalité Saint-Pierre-les-Becquets	Frais de déplacement et dépenses station de chloration	4 216,04 \$

202400368	Huot	Inventaire matériaux d'aqueduc et antigel	927,87 \$
202400369	RIGIDBNY	Ordures et recyclables – novembre 2024	3 671,88 \$
202400370	CRSBP	Rencontre d'automne (Rés. : 3366-10-24)	91,98 \$
202400371	Yvette Demers	Honoraires professionnels - responsable de la collection	300,00\$
202400372	Pierre Carignan	Frais de déplacement – réunion RIGIDBNY	56,50 \$
202400373	Raymond Chabot Grant Thornton	Honoraires professionnels – PRIMA (Rés. : 3392-11-24)	2 874,38 \$
202400374	MRC de Bécancour	Publicité avis public dépôt rôle triennale	86,85 \$
202400375	Sogetel	Internet et téléphone	769,35 \$
202400376	Construction Pérusse	Arrêts de neige salle Éric-Côté et parc Georgette-Baril (Rés. : 32-04-24)	1 828,10 \$
202400377	Le Sagittaire	Fournitures de bureau	563,60 \$
202400378	Matériaux Forterville	Filtres et grille de drain	183,33 \$
202400379	Covris Coopérative	Essence et huile pour petits outils	79,73 \$
202400380	Hélène Lambert	Ménage – octobre 2024	304,50 \$
202400381	Bell mobilité inc.	Cellulaire inspecteur municipal	48,32 \$
202400382	Protection incendie CFS	Entretien des 13 extincteurs	164,41 \$
202400383	Amélie Hardy Demers	Frais de déplacement	64,50 \$
202400384	Jacques Tousignant	Honoraires professionnel – réparation bornes-fontaine	95,89 \$
202400385	Jean-Marie Dionne	Frais de déplacement – Comité culturel	17,75 \$
202400386	Librairie Renaud-Bray	Achat de 9 livres	209,57 \$
202400387	Drumco Énergie	Entretien annuel de la génératrice	608,22 \$
202400388	Lignes Maska	Lignages des rues et du parc Georgette-Baril (Rés. : 3310-07-24)	6 353,36 \$
202400389	CHC Gestion Parasitaire	Arrosage parasites 2025 (Rés. : 3382-11-24)	792,58 \$
202400390	André Mélançon	2 <sup>e</sup> versement de 2 - entretien paysager et matériaux pour rénovation boîte à fleurs (Rés. : 3255-05-24)	1 326,00 \$
202400391	Lyne Bertrand	Frais de déplacement pour le camp de jour	281,09 \$
202400392	DHC Avocats	Honoraires professionnels – dossier 49100, route 218 (Rés. : 3317-07-24)	617,41 \$
202400393	Mégaburo inc.	Contrat photocopieur	188,28 \$
202400394	Groupe Kopers inc.	Abonnement annuel Télémétrie	206,96 \$
202400395	VISA	Achat de 300 timbres chez Poste Canada, renouvellement neuf abonnement antivirus, achat sapin Noël pour salle Éric-Côté, frais de poste pour publicité	1 357,85 \$

		Marché de Noël et inscription formation CCU – Karl Hardy Demers (Rés. : 3206-02-24)	
202400396	Concept Desing ETC	Croquis d'aménagement conceptuel du parc Georgette-Baril (Rés. : 3334-08-24)	632,36 \$
202400397	Desing M3Beton inc.	Versement final (70%) – table de ping pong Parc Georgette-Baril (Rés. : 3336-08-24)	11 509,01 \$
202400398	InnovLogic	Détection des fuites d'eau (Rés. : 3344-09-24)	1 782,11 \$
202400399	Éric Marleau (Damkko)	Animation de cirque (Rés. : 3393-11-24)	654,63 \$
202400400	Municipalité de Manseau	Formation CCU – Pierre Carignan (Rés. : 3206-02-24)	162,79 \$
	<b>Total</b>		<b>48 558,55 \$</b>

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

### 13. RÈGLEMENTS

#### 13.1 **AVIS DE MOTION - REGLEMENT #2024-11-09 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD**

Rés.3379-11-24

Monsieur Jean-Marie Dionne donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement concernant la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

La greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

**ADOPTÉE**

#### 13.2 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #2024-11-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE #2021-06-10**

Rés.3380-11-24

Monsieur Michel Deshaies donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil qu'il soit proposé pour adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, un règlement modifiant le règlement de gestion contractuelle #2021-06-10.

La greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

**ADOPTÉE**

#### 13.3 **ADOPTION D'UNE DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE OFFICIELLE**

CONSIDÉRANT la sanction, le 1er juin 2022, de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

CONSIDÉRANT que la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT que la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux ;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur la langue de l'Administration* (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le *Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche* (RLRQ, c. C-11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans ;

CONSIDÉRANT l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité ;

Rés.3381-11-24

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité adopte la présente « *Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard* » ;

**QUE** la Directive de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023.

**QUE** cette Directive sera :

- Transmise au ministre de la Langue française ;
- Publiée sur le site Internet de la municipalité ;
- Diffusée au personnel de la municipalité ;
- Révisée au moins tous les cinq ans.

**ADOPTÉE**

## **14. ADMINISTRATION**

### **14.1 MÉRITAS FQM 2024**

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) souligne l'engagement et le dévouement des élus-es cumulant 20 ans ou plus de vie municipale en leur remettant une distinction Méritas.

Cette année, la FQM a remis une plaque commémorative à monsieur Michel Deshaies pour souligner son implication au sein du conseil municipal depuis 25 ans (1999 à maintenant).

### **14.2 ÉTATS COMPARATIFS**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil les états comparatifs au 31 octobre 2024, tel que prévu par la loi 176,4 du Code municipal du Québec.

### **14.3 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRE 2024**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires des élus municipaux ;

Conformément à la loi, un relevé mentionnant que les déclarations ont bien été reçues au bureau municipal et seront transmises au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

#### **14.4 OFFRE DE SERVICES POUR L'AROSAGE CONTRE LES ARAIGNÉES – 2025**

CONSIDÉRANT que l'entreprise CHC fait l'arrosage annuel de pesticides contre les araignées en 2025 avec des produits respectueux de l'environnement aux endroits suivants :

- 219, rue principale (bureau et bibliothèque)
- 228, rue principale (salle Éric-Côté)
- 235, rue principale (garderie)

CONSIDÉRANT que l'entreprise CHC nous propose un contrat pour deux arrosages avec un rabais de 15 % pour chaque bâtiment ;

Rés.3382-11-24

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder l'arrosage annuel de pesticides à l'entreprise CHC pour un total de 689,35 \$ plus taxes (incluant le 15% de rabais)

- 219, rue principale (bureau et bibliothèque) : 255\$ taxes en sus
- 228, rue principale (salle Éric-Côté) : 221\$ taxes en sus
- 235, rue principale (garderie) : 213,35, taxes en sus

**ADOPTÉE**

#### **14.5 CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL 2025**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Rés.3383-11-24

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de l'année 2025 qui se tiendront à la salle Éric-Côté et débuteront dès 20h30 aux dates suivantes :

- Lundi 13 janvier 2025
- Lundi 3 février 2025
- Lundi 10 mars 2025
- Lundi 7 avril 2025
- Lundi 5 mai 2025
- Lundi 9 juin 2025
- Lundi 7 juillet 2025
- Lundi 4 août 2025
- Lundi 8 septembre 2025
- Mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025
- Lundi 10 novembre 2025
- Lundi 8 décembre 2025

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTÉE**

#### **14.6 GUIGNOLÉE DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire organiser une guignolée pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les denrées récoltées ainsi que l'argent serviront à bonifier la guignolée des médias pour la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;



Rés.3384-11-24

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour récolte du 11 novembre au 6 décembre les inscriptions aux paniers de Noël ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Sébastien Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard organise une guignolée pour ses citoyens le samedi 7 décembre 2024 ;

QUE les denrées et fonds soient remis aux citoyens de Sainte-Cécile-de-Lévrard qui se seront inscrits au Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour ou à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

QUE la municipalité transforme les dons reçus en argent en chèque cadeau de 50,00 \$ chez Supermarché Dubuc de Deschaillons, non-admissible pour de l'alcool, du tabac ou de la loterie ;

QUE dépendamment des sommes amassées, la municipalité complète l'écart pour s'assurer d'offrir un chèque cadeau de 50,00 \$.

**ADOPTÉE**

#### **14.7 NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA RIGIDBNY 2025**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est membre de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (RIGIDBNY) ;

CONSIDÉRANT que la RIGIDBNY demande que la municipalité nomme un représentant et son substitut pour participer à ses réunions ;

Rés.3385-11-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- DE nommer monsieur Pierre Carignan en tant que représentant de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard à la RIGIDBNY ;
- DE nommer messieurs Simon Brunelle et Pierre-Luc Blanchet, substituts de monsieur Pierre Carignan en cas d'impossibilité pour lui d'assister à une rencontre de la RIGIDBNY.

**ADOPTÉE**

#### **14.8 REMBOURSEMENT TROP PERÇU MATRICULE #0949 06 1586**

CONSIDÉRANT QUE la Banque BMO a payé en double l'entièreté des taxes municipales 2024 du matricule #0949 06 1586 ;

Rés.3386-11-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de rembourser à la Banque BMO la somme de 2 159,96 \$ pour le versement en double des taxes municipales 2024 du matricule 0949 06 1586.

**ADOPTÉE**

#### **14.9 ACHAT D'UN ORDINATEUR –GREFFIERE-TRESORIERE ADJOINTE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission à l'entreprise MicroMedica de Trois-Rivières pour l'achat d'un nouvel ordinateur ;

Rés.3387-11-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat et le paiement d'un nouvel ordinateur chez MicroMedica de Trois-Rivières pour la somme 1 369,00 \$, taxes en en sus, plus tous les frais inhérents de configuration.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-020-00-000 (Ordinateur) et prit à même le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE**

#### **14.10 VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu un avis du Centre scolaire de la Riveraine pour le non-paiement de taxes scolaires ;

Rés.3388-11-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à l'envoi d'avis recommandé pour non-paiement de taxes aux citoyens concernées.

**ADOPTÉE**

#### **15. TRAVAUX PUBLICS**

##### **15.1 DÉNEIGEMENT BÂTIEMENTS MUNICIPAUX 2024-2025**

Rés.3389-11-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat pour le déneigement des entrées des bâtiments municipaux, des bornes-fontaines, de la salle multifonctionnelle, de la station de pompage, du terrain de la tour Sogetel et de la rue Adrien-Demers jusqu'au nouveau bâtiment de loisirs à Mme Hélène Paquin de Ste-Cécile-de-Lévrard pour la somme de 9 055,00 \$, le tout payable en deux versements égaux les 30 novembre 2024 et 30 janvier 2025.

**ADOPTÉE**

##### **15.2 AMENDEMENT RÉSOLUTION 3258-05-24 - SOLIDIFICATION DES ACCOTEMENTS DANS LE RANG SAINTE-CÉCILE OUEST**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire amender la résolution #3258-05-24 adopté le 6 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué les travaux de stabilisation des accotements dans le rang Sainte-Cécile Ouest près des lots 6 132 885, 6 132 657 et 6 133 556 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire affecter une partie du surplus accumulé pour payer les frais encourus ;

Rés.3390-11-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater Excavation Denis Demers inc. pour effectuer les travaux de solidification des accotements dans le rang Sainte-Cécile Ouest près des lots 6 132 885, 6 132 657 et 6 133 556 et de payer 135\$ de l'heure pour la pelle, l'enrochement et les membranes nécessaires ;

QU'un budget maximal de 70 000 \$ soit affecté à l'ensemble de ce projet ;

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire #02-320-00-520 (Entretien et réparation des chemins) ;

QUE 30 000 \$ soit prise dans le surplus accumulé non affecté pour payer ces dépenses.

**ADOPTÉE**

##### **15.3 TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIALE – 205-B RANG SAINTE-CÉCILE**

CONSIDÉRANT QUE les égouts pluviales du 205-B, rang Sainte-Cécile causent problèmes lors de fortes pluies ou en période printanière ;

Rés.3391-11-24

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater Mini excavation Ghislain Mailhot pour effectuer les travaux de corrections des égouts pluviales du 205-B, rang Sainte-Cécile pour un budget maximale de 5 000,00 \$, taxes en sus.

QUE cette dépense soit prise à même le poste budgétaire # 02-415-00-521 (Entretien et réparation – Réseau égout) et prise à même le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE**

## **16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **16.1 LISTE DES PERMIS**

Deux permis de rénovation et un permis de démolition ont été délivrés en octobre 2024 pour une valeur de 25 000 \$ \$.

### **16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois d'octobre 2024.

## **17 LOISIRS**

### **17.1 PRIMA – MANDAT A LA FIRME RCGT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a pris connaissance du guide du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et de la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés en date du 6 avril 2023 pour une aide financière maximale de 98 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux visés par l'aide financière concernant le parc municipal intergénérationnel Georgette-Baril, situés au 238, rue principale, ont été réalisés au montant de 106 513,60 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux visés ont été réalisés ;

**CONSIDÉRANT QU'**un rapport de mission de procédures convenues d'un professionnel indépendant validant la reddition de comptes finale sur la base des coûts réels soit être produit ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin d'agir à titre de professionnel indépendant de la municipalité afin de préparer un rapport de mission de procédure convenues validant la reddition de comptes finale sur la base des coûts réels réclamés concernant le projet réalisé par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard dans le cadre du PRIMA au parc Georgette-Baril et d'autoriser un budget de 2 500 \$, taxes en sus pour procéder à ce rapport de mission.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-080-00-004 (Parc municipal Georgette-Baril) et prise à même le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE**

### **17.2 ANIMATION BIBLIOTHÈQUE - DAMKKO**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire organiser un atelier de cirque en collaboration avec la bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme et les loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard le 30 octobre 2024 ;

Rés.3393-11-24

**CONSIDÉRANT QUE** soumission a été demandé à Éric Marleau (Damkko) pour deux heures d'atelier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de mandater Éric Marleau (Damkko) pour effectuer deux heures d'atelier de cirque le 30 novembre 2024 à la salle Éric-Côté et de procéder au paiement de 569,36 \$, taxes en sus, incluant les frais de déplacement.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire # 02-702-30-447 (Animation bibliothèque).

**ADOPTÉE**

## **18 DEMANDES**

### **18.1 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BÉCANCOUR – CAMPAGNE PANIER DE NOËL**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour désire offrir un panier de Noël sous forme de bons d'épicerie à toutes les personnes dans le besoin de toutes les municipalités de la MRC de Bécancour, et ce, de façon juste et équitable.

**CONSÉDIRANT QU'**en 2023, 146 paniers ont été remis à 335 personnes pour une valeur de 42 825,00 \$, ce qui a permis à ceux-ci de se concocter un repas de Noël et manger à leur faim durant cette période ;

Rés.3394-11-24

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de donner un montant de 100,00 \$ au Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour pour la campagne de paniers de Noël 2024.

**ADOPTÉE**

## **19 AFFAIRES NOUVELLES**

### **19.1 DEMANDE D'ACCES GESTION DE L'APPLICATION DE LA LOI SUR LES ARCHIVES (GALA)**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

**ATTENDU QU'**en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est un organisme public visé au paragraphe n°4 de l'annexe de cette loi ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Rés.3394-11-24

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce

calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

**ADOPTÉE**

**20 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Rés.3395-11-24

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 22h16.

**ADOPTÉE**

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

---

Simon Brunelle, maire

---

Amélie Hardy Demers directrice générale  
et greffière-trésorière

